



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS**  
**Registre des délibérations**  
**du Conseil communautaire**

-----  
**Séance du 17 décembre 2024**

**Date de convocation : 10 décembre 2024**

**Nombre de conseillers en exercice : 74**

**Président de séance : M. Serge SIMEON**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle Jules Mériaux du Cateau-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

**Objet : Délibération 2024/121 portant présentation du Rapport d'activité de l'année 2023 du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau (SMAECEA)**

**Membres présents (55 titulaires et 2 suppléants)** : BASQUIN Alexandre, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, FORRIERES Daniel, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric (S), LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, HERBET Yannick

**Membres excusés (5)** : LEDUC Brigitte, DAUCHET Martine, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme, GOURAUD Francis

**Membres absents (4)** : LOIGNON Laurent, HISBERGUE Antoine, HAVART Ludovic, RICHEZ Jean-Pierre

**Membres ayant donné procuration (8)** : PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, BALÉDENT Matthieu à MATON Audrey, BERANGER Agnès à COLLIN Denis, RIQUET Alain à TRIOUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée à DUBUIS Bernadette, DAVOINE Matthieu à SIMEON Serge, MANESSE Joëlle à MODARELLI Joseph, JUMEAUX Stéphane à DUDANT Pierre-Henri

**Secrétaire de séance** : RICHARD Jérémy

2024/

## **Délibération 2024/121 portant présentation du Rapport d'activité de l'année 2023 du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau (SMAECEA)**

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Alain DELTOUR, président du SMAECEA, a transmis le rapport d'activités du SMAECEA pour l'année 2023.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication aux conseillers communautaires en séance publique.

*Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5211-39,*

*Vu la notification du rapport d'activités du SMAECEA pour l'année 2023 du 10 octobre 2024,*

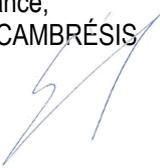
*Vu le rapport d'activités du SMAECEA pour l'année 2023 annexé à la présente délibération,*

**L'Assemblée prend acte de la présentation rapport d'activités du SMAECEA 2023.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

*Annexe(s) -*

[Rapport d'activité de l'année 2023 du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau](#)

<p>Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD</p>  <p><b><u>IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS</u></b></p> <p>Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 19/12/2024 Publication le 19/12/2024</p> <p>Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



## Rapport 2023 d'activité



### I. QU'ENTEND-ON PAR ENTRETIEN DES COURS D'EAU ?

Sur le périmètre géographique actuel du SMAECEA, les cours d'eau du bassin versant sont divisés en deux catégories : les cours d'eau domaniaux que sont le canal de la Sambre à l'Oise et la Sambre canalisée, entretenus par l'Etat et tous les autres cours d'eau, qualifiés de non domaniaux, dont l'entretien revient aux propriétaires riverains (art. L 211-1 et L432-3 du CE). Or ces derniers ne réalisent pas forcément cet entretien ou n'ont pas la possibilité de le faire en ayant une vision de l'ensemble du bassin versant. De fait, des désordres d'ordre hydraulique (inondation) et/ou esthétique (renforcement de berge avec des tôles, etc.) sont apparus et les collectivités ont pu se substituer aux riverains pour entretenir les cours d'eau.

#### - **Restauration ou rattrapage d'entretien :**

Premières interventions afin de redonner au milieu toutes ses caractéristiques et l'ensemble de ses fonctions en prenant en compte sa composante naturelle : maintien de la capacité d'écoulement, préservation de l'hétérogénéité du lit et des berges, gestion équilibrée de la ripisylve, protection rapprochée du cours d'eau (plantations adaptées, aménagements d'abreuvoirs et de clôtures, aménagement dans le lit, etc.).

#### - **Entretien « doux » ou léger ou courant :**

Survient après la restauration et demande un suivi pour éviter à nouveau une réhabilitation ou une restauration. Il doit permettre de conserver le niveau de restauration que les premiers travaux ont permis d'atteindre. Les opérations consistent à faucharder, gérer des atterrissements, maintenir la diversité du lit, retirer des embâcles ou encombrements, gérer la végétation rivulaire (fauchage, élagage, coupe), entretenir les ouvrages, etc.

#### - **Aménagement :**

Intervention visant à reconstituer une fonction : habitat, écoulement, le plus souvent utilisé pour le rétablissement des écoulements (lutte contre les inondations, etc.) ou le bon maintien des berges, mais parfois pour « renaturer » le milieu. Travaux ponctuels, localisés, lourds sur le lit mineur, soit du recalibrage, de l'élargissement, mise en place d'épis, protection de berges, seuils...

⇒ **Un plan de gestion permet de planifier ces opérations pour un cours d'eau.**

L'entretien des cours d'eau a pour objectif la restitution puis le maintien de l'ensemble des fonctionnalités de la rivière :

- **Hydraulique :**

L'entretien joue un rôle de réduction des inondations en maintenant la capacité normale d'évacuation des eaux. Un lit mineur dans un état d'entretien optimal est important sur le bassin versant de la Sambre. En effet, les pentes sont très faibles. Ainsi lors des crues, la moindre résistance à l'écoulement provoque une augmentation du niveau d'eau. De cette manière, l'aval inonde l'amont. De plus, l'entretien des annexes hydrauliques et des berges permet de maintenir la fonction de stockage naturel de ces zones.

- **Ecologique :**

Assurer la plus grande diversité et l'abondance maximale des espèces faunistiques et floristiques que ce soit au niveau du substrat, des berges ou des annexes hydrauliques. Par exemple, l'élaboration et la mise en place d'un plan de gestion et d'entretien de cours d'eau peut permettre de soutenir l'équilibre du milieu aquatique par la lutte contre les espèces invasives et de limiter des impacts lourds inévitables lors d'opérations de rattrapage d'entretien.

- **Paysagère :**

Intégrer au mieux les milieux dans leurs contextes ruraux et urbains. En effet, l'entretien des cours d'eau signifie également plantation d'essences locales le long des berges et maintien des habitats et paysages locaux. Toutefois, les plantations ne sont qu'un moyen palliatif à ce renouvellement spontané de la végétation. Ce renouvellement spontané doit être préféré sur la majeure partie du cours d'eau ; il faut conserver l'hétérogénéité ripisylve arborée et héliophytes / tronçons nus.

- **Economique :**

Un entretien régulier du cours d'eau est un bon investissement à long terme. En effet, l'absence d'entretien provoque des dommages coûteux qu'un entretien régulier et bien mené amoindri voire fait disparaître ou réduit la fréquence d'occurrence : destructions de biens (route, habitat, etc.), intervention lourde sur le cours d'eau (curage, etc.).

## II. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SMAECEA

### 1) LE TERRITOIRE

Les origines du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours de l'Avesnois remontent à 1957 : date de création du syndicat des 2 Helves.

En 1995, ce syndicat intercommunal a mis en place un contrat de rivières (terminé en 2002). La signature de ce contrat a permis de donner de réels moyens au syndicat pour agir sur l'aménagement de l'Helpe Majeure et de l'Helpe Mineure. En effet, le syndicat a pu effectuer des travaux d'entretien en régie sur ces cours d'eau.

Le syndicat des 2 Helves était un syndicat à la carte, avec la possibilité pour ses communes membres d'adhérer aux compétences suivantes :

- Etude et travaux concernant l'aménagement et l'entretien des cours d'eau sur son territoire,
- Et/ou : Lutte contre le rat musqué.

A partir de 2003, des plans de gestion ont été mis en place.

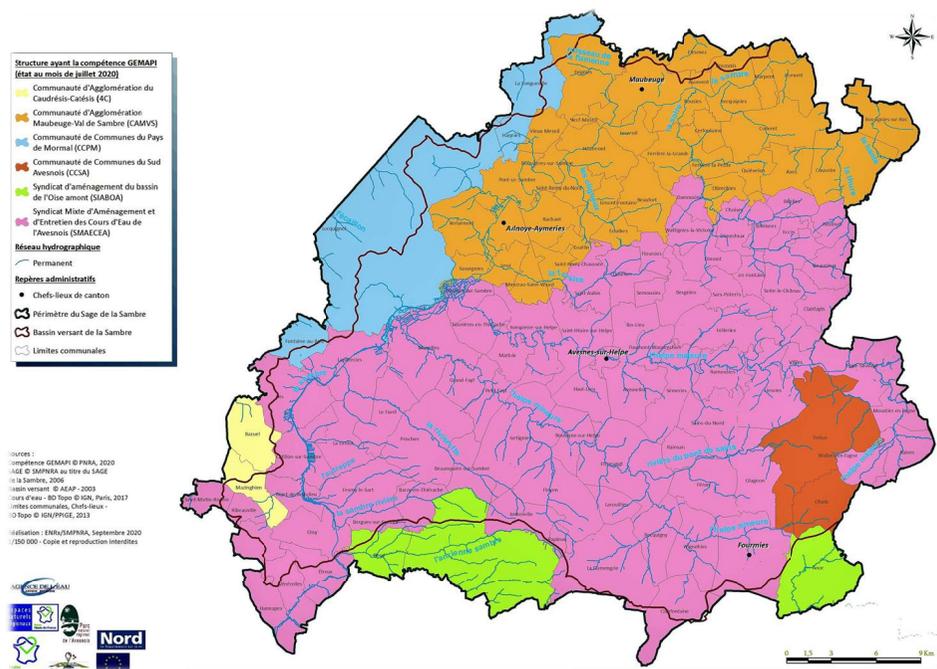
En 2014, le Syndicat des 2 Helves a fusionné avec le syndicat de la vieille Sambre pour donner naissance au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois.

En 2018, avec la mise en exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle intercommunale, les EPCI se sont substitués progressivement aux communes au sein du SMAECEA. Par ailleurs, depuis 2018, le périmètre du syndicat s'est agrandi avec l'intégration de territoires dits « orphelins » (c'est-à-dire n'appartenant à aucune structure de gestion de cours d'eau avant 2018), notamment sur le département de l'Aisne.

Au 31 décembre 2023, les EPCI suivants adhèrent au SMAECEA :

- La Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois :  
pour l'ensemble de son territoire, c'est-à-dire 43 communes.
- La Communauté de Communes Sud Avesnois :  
pour l'ensemble de son territoire, à l'exception d'Anor (car située sur un autre bassin versant), d'Ohain et de Trélon (bien que situées sur le même bassin versant que celui du SMAECEA, ces deux communes n'ont pas souhaité adhérer).

- La Communauté de Communes du Pays de Mormal :  
pour Landrecies, Maroilles, Le Favril.
- La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre :  
pour Noyelles-sur-Sambre.
- La Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis :  
pour Catillon/Sambre, Ors, Rejet-de Beaulieu, La Groise.
- La Communauté de Communes Thiérache du Centre :  
pour La Flamengrie, Rocquigny, Fesmy-le-Sart, Clairfontaine, Papeux, Fontenelle, Barzy-en-Thiérache, Bergues-sur-Sambre.
- La Communauté de Communes Thiérache Sambre Oise :  
pour Etreux, Hannapes, Ribeaupville, Saint-Martin-Rivière, Vénérolles, Wassigny, Oisy.



Le SMAECEA gère un ensemble de cours d'eau, dont les principaux sont l'Helpe Majeure, l'Helpe Mineure, la Solre, la Vieille Sambre, la Tarsy, la Riviérette. Ces cours d'eau sont maillés

par de nombreux affluents : le linéaire total représente environ 470 kilomètres de cours d'eau. Les cours d'eau gérés par le SMAECEA sont non domaniaux, c'est-à-dire que les berges et le lit appartiennent aux propriétaires riverains.

Le SMAECEA couvre 75 communes du bassin versant par l'intermédiaire des 7 intercommunalités adhérentes : son périmètre d'intervention répond à une logique géographique, bien qu'il ne couvre pas l'ensemble des communes du bassin versant.

Un bassin versant se définit par tout l'espace sur lequel chaque goutte d'eau tombée s'achemine, par gravité, jusqu'à un exutoire commun. Ce périmètre se délimite donc par des lignes de crête, ou lignes de partage des eaux.

Le syndicat a pour objet la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, dite compétence « GEMAPI », à l'échelle des sous bassins versants de la Sambre et ce, afin d'assurer le meilleur fonctionnement possible du réseau hydraulique de ses collectivités territoriales et de leur groupement, ainsi que de protéger la ressource en eau sur la base d'un principe de solidarité amont-aval.

Pour ce faire, le SMAECEA est porteur, au 31 décembre 2023, de différents outils opérationnels sur le territoire :

- le plan de gestion des deux Helpe et de leurs affluents ;
- le plan de gestion de la Solre et de la Tarsy, et de leurs affluents ;
- le plan de gestion de la Thure et de la Hante ;
- le plan de gestion de la Vieille Sambre ;
- le programme de restauration de la continuité écologique sur les deux Helpes.

Les compétences exercées par le syndicat sont conformes à celles définies aux 1e, 2e, 5e et 8e du I de l'article L211-7 du code de l'environnement et lui permettent d'intervenir sur les thématiques suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- L'entretien et l'aménagement de cours d'eau, y compris leurs accès, englobant la lutte contre les rats musqués.
- La défense contre les inondations (PI).
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

## 2) L'EQUIPE

Au 31 décembre 2023, le SMAECEA emploie 16 agents en activité

**Sébastien PIERCHON**  
Directeur administratif et financier  
Tél : 03 27 57 52 38

**Alain MATHURIN-DOLLO**  
Responsable technique  
Tél : 06 08 13 15 67  
syndicatdesdeuxhelses@orange.fr

**Nathalie APPLINCOURT**  
Secrétaire  
Tél 03 27 57 52 38  
n.applincourt@avesnes-sur-helpe.fr

**Mathieu CATRAIN**  
Piéneur

**Pascal LEBRUN**  
Encadrant technique

**Bruno DEBLIQUIS**  
Encadrant technique

**Bruno JANOT**  
Agent technique

**Ernest MAIRESSE**  
Agent technique

**Claude MENNEVRET**  
Agent technique

**Samuel MAIRESSE**  
Agent technique

**Pascal QUETIER**  
Agent technique

**Anthony ROUSSEAUX**  
Agent technique

**Stéphane ANUSET**  
Agent technique

**Bruno TITRE**  
Agent technique

**Guillaume POTTIER**  
Agent technique

**Romuald LEVAUX**  
Agent technique

## 3) LE FONCTIONNEMENT EXECUTIF

Le **Comité Syndical** est l'assemblée délibérante du SMAECEA. Il est constitué des représentants désignés par les EPCI adhérents. Le comité syndical comprend 33 élus.

Composition du Comité Syndical au 31 décembre 2023 :

- 14 délégués de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois :  
**Alain DELTOUR, Vincent JUSTICE, Guy ERPHELIN, Sébastien SEGUIN, Vincent COURET, Jean-Pierre LIBERT, Alain RICHARD, Colette WATREMEZ, Jean-Marie VIN, Anne-Laure CATTELOT, Claude ROYAUX, Patrick DEHEN, Damien DUCANCHEZ, Daniel ETEVE**
- 8 délégués pour la Communauté de Communes Sud Avesnois :  
**Mickaël HIRAU, Valérie SELLIER, Jean-Luc BURY, Frédéric BETTIGNIES, Jean-François BAUDRY, Bernard NAVARRE, Claude GARY, Viviane DESMARCHELIER**
- 4 délégués pour la Communauté de Communes du Pays de Mormal :  
**Nathalie MONIER, Dominique QUINZIN, Francis DUPIRE, François ERLEM**
- 2 délégués pour la Communauté de Communes Thiérache Sambre Oise :  
**Patrick DUMONT, Jean-Louis DUFRENNE**
- 2 délégués pour la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre :  
**Paul SERET, Pierre-Marie TELLIER**
- 2 délégués pour la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis :  
**Augustine NOIRMAIN, Bruno VILLAIN**
- 1 délégué pour la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre :  
**Jean-Pierre MONNIER**

Population (municipale) des communes pour lesquelles l'EPCI a transféré la compétence GEMAPI au SMAECEA	Nombre de délégués titulaires
< 1.000 habitants	1
De 1.000 à 4.999 habitants	2
De 5.000 à 9.999 habitants	4
De 10.000 à 14.999 habitants	6
De 15.000 à 19.999 habitants	8
De 20.000 à 24.999 habitants	10
De 25.000 à 29.999 habitants	12
De 30.000 à 34.999 habitants	14

Et ainsi de suite...

Le Bureau reçoit des délégations du comité syndical. Il est composé du Président et des Vice-Présidents élus parmi les membres du Comité Syndical. Le Président préside le Bureau et le Comité Syndical. Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes du SMAECEA. Il est le chef des services de la collectivité. Il agit également dans certains domaines sur délégation du comité syndical.

Président : **Alain DELTOUR**

Vice-Présidents : **Colette WATREMEZ, Dominique QUINZIN, Mickaël HIRAUX, Paul SERET**

#### 4) LE FONCTIONNEMENT FINANCIER

En 2023, les ressources du SMAECEA proviennent de la participation des structures adhérentes ainsi que des subventions. La participation financière des structures adhérentes au SMAECEA est passée de 7,54 € par habitant en 2022 à 10,50 € en 2023 (conformément à la délibération du comité syndical en date du 15 février 2023). Les statuts du syndicat prévoient une clé de répartition collant à la population des communes pour lesquels l'EPCI adhère. Ainsi, en 2023, chaque structure adhérente a participé aux charges de fonctionnement et aux actions du syndicat selon la répartition suivante :

Périmètre du syndicat :	Cotisations	%
Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (pour l'ensemble de son territoire)	<b>307 430 €</b>	<b>47,6%</b>
Communauté de Communes Sud Avesnois (pour Baives, Epe-Sauvage, Féron, Fourmies, Glageon, Moustier en Fagne, Wallers-en-Fagne, Wignehies, Willies)	<b>182 826 €</b>	<b>28,5%</b>
Communauté de Communes du Pays de Mormal (pour Landrecies, Maroilles, Le Favril)	<b>56 585 €</b>	<b>8,7%</b>
Communauté de Communes Thiérache Sambre Oise (pour Etreux, Hannapes, Ribeaupville, Saint-Martin-Rivière, Vénérolles, Wassigny, Oisy)	<b>37 821 €</b>	<b>5,7%</b>
Communauté de Communes Thiérache du Centre (pour La Flamengrie, Rocquigny, Fesmy-le-Sart, Clairfontaine, Papeux, Fontenelle, Barzy-en-Thiérache, Bergues-sur-Sambre)	<b>35 700 €</b>	<b>5,5%</b>
Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (pour Catillon/Sambre, Ors, Rejet-de Beaulieu, La Groise)	<b>22 512 €</b>	<b>3,5%</b>
Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (pour Noyelles-sur-Sambre)	<b>2 867 €</b>	<b>0,5%</b>

En 2023, en fonctionnement, seules les actions d'entretien de cours d'eau réalisées en régie bénéficient encore d'un soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour environ 60 000 €.

### III. BILAN 2023

**L'année 2023 correspond à une année marquée par un 1<sup>er</sup> semestre plutôt élément et sec et un 2<sup>e</sup> semestre pluvieux et froid. Ces conditions climatiques influent sur le calendrier des travaux à réaliser et les prestations sans cesse doivent être adaptées.**

Le SMAECEA s'est attaché à travailler pour 2023 sur les derniers linéaires d'arbres indésirables (programme engagé depuis plusieurs années) liés à la bordure de rivière qui ont tendance par leur essence à provoquer embâcle et chablis. La prise au vent de ces grands arbres souvent fragilisés à leur base nécessite une intervention de bûcheronnage spécifique et parfois longue surtout au moment du façonnage de par leur grande taille en général (Hauteur > 15 m).

Inscrit dans nos travaux comme un item bien particulier car recommandé en mode de gestion différenciée, ces travaux ont été réalisés en régie afin de réaliser une économie non négligeable sur l'ensemble de cette prestation. Aujourd'hui, nous pouvons considérer que les arbres indésirables type peupliers et résineux, mal adaptés aux bordures de rivière, ont été traités en très grande partie. Il n'en reste pas moins qu'avec l'arrivée de vents de plus en plus violents et des tempêtes dévastatrices, les grands arbres quels que soient leurs espèces ont tendance à se coucher avec plus ou moins de dégâts.

Ce nouveau phénomène se constate par le fait qu'il crée des dégâts, nous pouvons parler véritablement de "couloir de vent". Sur notre territoire, nous pouvons énumérer un certain nombre d'événements ...Tempête Gérard en janvier, tempête Larisa en mars, tempête Noa en avril, tempête Ciaran et Domingos en novembre, tempête Gerrit en décembre.

Il est à noter cependant que malgré une quantité d'eau très importante de pluies tombées, qui au passage ont bien rempli nos nappes phréatiques, nous n'avons pas à relever de crues ou inondations exceptionnelles, ou de dégâts majeurs. Les montées d'eau et inondations localisées sont restées "ordinaires".

Durant cette année 2023, nous avons poursuivi notre coopération avec le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, permettant la plantation de ripisylve dans le cadre du

programme intitulé « Plantons en France » saison 2021-2022 financé par le  , qui permet, grâce à la mise en place d'un mécénat, la fourniture d'arbres et arbustes mis à la disposition de demandeurs contractualisés.

A ce titre, le SMAECEA intervient dans la mise en œuvre des travaux d'installation des plantations rivulaires parfois accompagnés de travaux de mise en défens de la berge afin d'éviter le broutage et le piétinement des plants ainsi que la protection et maintien des berges tout en évitant la divagation des troupeaux dans les cours d'eau.

Cette année 2023, c'est 924 ml de plantation réalisée dans le cadre de l'opération



En ce qui concerne les Espèces Exotiques Envahissantes, le nombre d'espèces à traiter augmente d'année en année (Ragondin, Raton Laveur, Ecrevisse Américaine, Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya, Hydrocotyle Fausse Renoncule, Elodée de Nutall, Ache Faux

Cresson, Berce du Caucase) bien que nous observions une baisse d'environ 1/3 des effectifs de Rat Musqué.

Ces travaux nécessitent des protocoles spécifiques. Il apparaît que cette lutte ne fait que commencer et que pour les prochaines années le temps à passer pour ces travaux soit de plus en plus conséquent. Il est à noter qu'ayant abordé de nouveaux secteurs (Vieille Sambre et Rivière - apparition de Berce du Caucase sur Le Favril), ceux-ci sont envahis par ces EEE. Les stratégies de lutte ou les organisations seront peut-être à revoir ou à adapter.

Le retrait mécanique, depuis plusieurs années, de l'Hydrocotyle Fausse Renoncule joue encore en notre faveur cette année puisque seuls 14 m<sup>3</sup> ont été extraits de la Vieille Sambre.

N'en reste pas moins que le problème des EEE reste à prioriser car les effectifs, surfaces ou volumes sont de plus en plus importants, que les protocoles sont de plus en plus exigeants et qu'une mutualisation des moyens et coordination mériterait d'être mise en place afin de permettre une meilleure réactivité et gestion de lutte.

Concernant la lutte contre les EEE et en particulier les espèces invasives animales (Rat Musqué, Ragondin, Raton Laveur), un piègeur est dédié à ce service concernant le piégeage annuel sur tous les secteurs avec 2 passages dans chaque commune.

Il est à noter que la présence du Castor Européen en Avesnois nous contraint à adopter une gestion différenciée en fonction des arrêtés territoriaux. Cette année, ce ne sont pas moins de 1 689 individus dont 79 ragondins qui ont été capturés sur cette période.

1) LES TRAVAUX D'ENTRETIEN

<b>Tableau de Synthèse-BILAN-2023</b>	
Un travail très conséquent a été porté sur la suppression d'arbres indésirables en bordure de cours d'eau. Il convient de supprimer les peupliers et résineux en berge qui ont tendance, à maturité, à produire des bois morts qui constituent, par la suite, des embâcles en hiver et/ou des chablis par leur prise au vent.	
<b>Janvier 2023</b>	
Communes d'Avesnes sur Helpe, Saint-Hilaire sur Helpe, Taisnières en Thiérache, Noyelles sur Sambre, Cartignies, Liessies, Ramousies, Fourmies, Wignehies, Etroeungt, Flaumont-Waudrechies, Sémeries, Maroilles, Rocquigny, Barzy en Thiérache, Willies, Wallers en Fagne	Elagage : 1000 ml Etêtage : 8 Recépage : 30 Abattage Gros Arbres : 9 Embâcle : 9 Débroussaillage : 1000 m <sup>2</sup> Stère : 79 Renforcement de berge (technique végétale) : 20 ml Désencombrement (consultation des ouvrages) : 20 Repose d'une passerelle sur culée Piégeage : 219
<b>Février 2023</b>	
Communes de Liessies, Cartignies, Etroeungt, Avesnelles, Grand Fayt, Semousies, Beugnies, Rocquigny	Elagage : 400 ml Abattage Gros Arbres : 6 Recépage : 138 Embâcle : 1 Stère : 10 Etêtage : 1 Gros Saule Renforcement de berge (technique végétale) : 25 ml Protection rapprochée (clôture) : 100 ml Piégeage : 182
<b>Mars 2023</b>	
Communes de Semousies, Avesnes sur Helpe, Ramousies, Liessies, Petit Fayt, Rocquigny, Beugnies, Wignehies	Elagage : 50 ml Abattage Gros Arbres : 25 Recépage : 50 Etêtage : 2 Stère : 142 Désencombrement (consultation des ouvrages) : 15 Renforcement de berge (technique végétale) : 35 ml Piégeage : 176
<b>Avril 2023</b>	
Communes de Sains du Nord, Fourmies, Avesnes sur Helpe, Ramousies, Solre le Château, Eccles, Marbaix, Saint Hilaire sur Helpe	Débroussaillage : 9500 m <sup>2</sup> Elagage : 3400 ml Recépage : 10 Abattage Gros Arbre : 1 Embâcle : 8 Stère : 11 Renforcement de berge (technique végétale) : 15 ml Piégeage : 136
<b>Mai 2023</b>	
Communes de Wignehies, Cartignies, Avesnes sur Helpe, Etroeungt, Dompierre sur Helpe, Floursies, Ramousies, Doullers, Solre le Château, Eccles, Fourmies, Saint Hilaire sur Helpe, Glageon, Rainsars	Débroussaillage : 20 000 m <sup>2</sup> Elagage : 2650 ml Embâcle : 9 Stère : 4 Protection Rapprochée (clôture) : 2500 ml Piégeage : 116

<b>Juin 2023</b>	
Commune de Fourmies, Avesnelles, Eccles, Etroeungt, Sémeries, Flaumont-Waudrechies, Cartignies, Liessies, Taisnières en Thiérache, Saint Aubin, Ors, Solre le Château, Beaurieux, Semousies, Saint Hilaire sur Helpe	Débroussaillage : 42 200 m <sup>2</sup> Embâcle : 3 Stère : 4 Protection Rapprochée (clôture) : 3000 ml Passe-Pêcheur : 10 Renforcement de berge (technique végétale) : 50 ml Hydrocotyle Fausse Renoncule : 11 m <sup>3</sup> Elodée de Nutall : 1 m <sup>3</sup> Piégeage : 73
<b>Juillet 2023</b>	
Communes de Rocquigny, Wignehies, Cartignies, Marbaix, Boulogne sur Helpe, Avesnes sur Helpe, Doullers, Floursies, Etroeungt, Noyelles sur Sambre, Petit Fayt, Sémeries, Le Favril, Rejet de Beaulieu, Fourmies, Sains du Nord	Débroussaillage : 21 000 m <sup>2</sup> Elagage : 1650 ml Recépage : 5 Embâcle : 2 Stère : 3 Protection Rapprochée (clôture) : 60 ml Passe-Pêcheur : 1 Pose d'Abreuvoir : 6 Balsamine de l'Himalaya : 1728 pieds Berce du Caucase : 25 m <sup>2</sup> Piégeage : 141
<b>Août 2023</b>	
Communes de Fourmies, Wignehies, Glageon, Flaumont Waudrechies, Avesnes sur Helpe, Maroilles, Etroeungt, Petit Fayt	Débroussaillage : 8000 m <sup>2</sup> Elagage : 100 ml Embâcle : 2 Stère : 4 Balsamine de l'Himalaya : 650 pieds Piégeage : 16
<b>Septembre 2023</b>	
Communes de Flaumont-Waudrechies, Dimechaux, Dimont, Wignehies, Clairfontaine, Dompierre sur Helpe, Avesnelles, Saint Hilaire sur Helpe, Maroilles, Le Favril, Floursies	Débroussaillage : 12 500 m <sup>2</sup> Elagage : 2700 ml Embâcle : 14 Stère : 20 Abreuvoir : 2 Balsamine de l'Himalaya : 4025 pieds Piégeage : 182
<b>Octobre 2023</b>	
Communes de Ramousies, Avesnes sur Helpe, Sémeries, Landrecies, Le Favril, Liessies, Maroilles, Cartignies, Floursies, Plaumont Waudrechies, Liessies, Noyelles sur Sambre, Fourmies	Débroussaillage : 11 100 m <sup>2</sup> Elagage : 1800 ml Embâcle : 8 Recépage : 2 Stère : 15 Protection Rapprochée (clôture) : 200 ml Balsamine de l'Himalaya : 500 pieds Faux Cresson : 3 m <sup>3</sup> Piégeage : 195

Novembre 2023	
Communes de Eppe Sauvage, Cartignies, Landrecies, Avesnes sur Helpe, Flaumont Waudrechies, Maroilles, Liessies, Fourmies, Floyon, Cartignies, Beurieux	Débroussaillage : 1800 m <sup>2</sup> Embâcle : 4 Etêtage : 8 Abattage Gros Arbres : 6 Stère : 6 Renforcement de berge (technique végétale) : 50 ml Hydrocotyle Fausse Renoncule : 3 m <sup>3</sup> Piégeage : 141
Décembre 2023	
Communes de Maroilles, Etroeungt, Tatimont, Avesnes sur Helpe, Wignehies, Ramousies, Floyon, Saint-Hilaire sur Helpe, Avesnelles, Taisnières en Thiérache, Marbaix, Liessies, Flaumont Waudrechies, Fourmies, Cartignies, Solre le Château, Clairfayt, Sains du Nord	Débroussaillage : 26 000 m <sup>2</sup> Embâcle : 5 Abattage Gros Arbres : 1 Stère : 2 Plantation : 924 ml Faux Cresson : 3 m <sup>3</sup> Désencombrement (consultation des ouvrages) : 15 Piégeage : 112

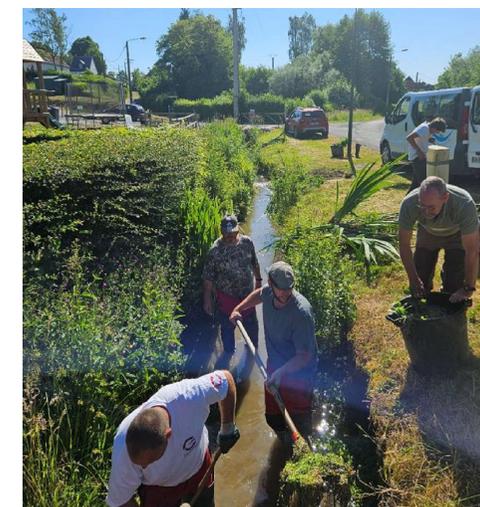


Ruisseau de Rondaine, Etêtage de Saules

Année 2023	
Surface Totale débroussaillée, fauchée (inclus Renouée)	153 100 m <sup>2</sup> soit 15 ha
Linéaire total élagué	13 750 ml soit 13,7 Km
Nombre d'arbres (diamètre > 30 cm) recépés	235
Nombre de gros arbres (+15 m de haut) abattus	48
Nombre d'arbres étêtés	19
Nombre d'embâcles enlevés	65
Stère	300
Linéaire de berge renforcée en technique végétale	195 ml
Linéaire de clôture réalisée	5860 ml soit 5,8 Km
Nombre de Pieds de Balsamine de l'Himalaya arrachés	6903
Volume Enlevé d'Hydrocotyle Fausse Renoncule	14 m <sup>3</sup>
Volume Enlevé de Faux Cresson	6 m <sup>3</sup>
Volume Enlevé d'Elodée de Nutall	1 m <sup>3</sup>
Surface de Berce du Caucase traitée	25 m <sup>2</sup>
Réalisation de Plantation	924 ml
Abreuvoirs réalisés	8
Passe-Pêcheur installés	11
Nombre de rats musqués, ragondins piégés (2 passages effectués sur l'ensemble des communes du SMAECEA)	1689 dont 79 Ragondins



Helpe Mineure,  
Installation de pompes à museaux



Ruisseaux des Ecrevisses, Restauration des écoulements et installation d'hélophytes



*Helpe Mineure, Abattage de Peupliers*



*Rivière, Débroussaillage des rives*



*Affluent Amont Helpe Mineure, Restauration d'un Saule têtard*

*Ruisseau de l'Ermitage,  
Présence d'Hydrocotyle Fausse Renoncule*



*Ruisseau de l'Ermitage, Extraction et évacuation d'Hydrocotyle Fausse Renoncule*



*Rivière, Présence de Berce du Caucase*



*Rivière, Evacuation de Berce du Caucase*



*Ruisseau de la Croisette, Préparation d'un abreuvoir au fil de l'eau*



*Ruisseau de la Croisette, Installation d'un abreuvoir au fil de l'eau*



Ruisseau du Chevreuil, Défense de berge par installation d'un peigne après étêtage de saule



Helpe Mineure, Piégeage de ragondin par C910 (piège de catégorie 2)



Helpe Majeure, Retrait d'Embâcles



La Tarsy, Entretien de l'aménagement des ceintures d'hélophytes



Helpe Majeure, Défense de berge sous-cavée par technique de fascinage



Helpe Majeure (Pont des Dames), Retrait d'embâcles

## 2) LE PIEGEAGE DES ESPECES INVASIVES ANIMALES

En ce qui concerne les espèces invasives animales, un piégeur est dédié à ce service : piégeage annuel sur tous les secteurs avec 2 passages minimum dans chaque commune.

Nombre de prises par commune :

Communes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
AVESNELLES				9							8		17
AVESNES SUR HELPE				3								1	4
BAIVES			7							3			10
BARZY EN THIERACHE	7					5	11						23
BAS LIEU		1	3								3		7
BEAUREPAIRE/SAMBRE	21	1							18				40
BEAURIEUX	17						14				4		35
BERELLES						12	4					18	34
BERGUES SUR SAMBRE					9						7		16
BEUGNIES		6								2			8
BOULOGNE SUR HELPE	11	4							24				39
CARTIGNIES				28	2							12	42
CHOISIES					4	3					4		11
CLAIRFAYTS		7							7				14
CLAIRFONTAINE		5							6	1			12
DAMOUSIES			4							4			8
DIMECHAUX	16							9					25
DIMONT	4						7						11
DOMPIERRE/HELPE		17								10			27
DOURLERS					20			3	6				29
ECCLES	17	9			6		14						46
EPPE SAUVAGE						5						7	12
ETREUX			8							12			20
ETROEUNGT					5						10		15
FELLERIES			47						11	30			88
FERON		20							10				30
FESMY LE SART		5				2				9			16
FLAUMONT WAUDR.					8						14		22
FLOURSIES			26								25		51
FLOYON	15	5					19	3			3		45
FONTENELLE	16								25				41
FOURMIES	15						8						23
GLAGEON			5							7			12
GRAND FAYT			2							3			5
HANNAPES				21							2	11	34
HAUT LIEU	6							6	8				20
HESTRUD						11	3					16	30
LA FLAMENGRIE	11						17						28
LA GROISE				2					0				2
LANDRECIES						9						10	19
LAROUILLIES	6						7						13
LE FAVRIL	18								12				30
LEZ FONTAINE			8					2	13				23
LIESSIES				14						9			23
MARBAIX					12						7		19

Communes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
MAROILLES					11							12	23
MOUSTIER EN FAGNE			13							21			34
NOVELLES/SAMBRE					12	1					8		21
OISY					8						5		13
ORS					4	6					5		15
PAPLEUX	8						7						15
PETIT FAYT				17							2	12	31
PRISCHES				10					9				19
RAINSARS		7							1				8
RAMOUSIES		11	3							9			23
REJET DE BEAULIEU					3	4					4		11
RIBEAUVILLE					0						0		0
ROCQUIGNY		23								20			43
SAINS DU NORD			6				2						8
SAINT AUBIN	9						10						19
SAINT HILAIRE/HELPE				27								13	40
SAINT MARTIN RIVIERE					0						0		0
SARS POTERIES	8									6			14
SEMERIES		25				2				16			43
SEMOUSIES	14						9						23
SOLRE LE CHÂTEAU			13						10				23
SOLRINNES		10						2	2				14
TAISNIERES EN TH.					10	2					13		25
VENEROLLES					6						7		13
WALLERS EN FAGNE			16							16			32
WASSIGNY					0						0		0
WATTIGNIES LA VICTOIRE		26							20				46
WIGNEHIES			15							14			29
WILLIES				5						3			8
<b>TOTAL</b>	<b>219</b>	<b>182</b>	<b>176</b>	<b>136</b>	<b>116</b>	<b>73</b>	<b>141</b>	<b>16</b>	<b>182</b>	<b>195</b>	<b>141</b>	<b>112</b>	<b>1689</b>



### 3) ANIMATIONS ET SENSIBILISATIONS

Notre syndicat a également pour mission d'assurer une animation et une sensibilisation auprès du public. Elle porte notamment sur le suivi des travaux et études et se traduit par :

- Les rencontres avec les propriétaires
- Les conventionnements avec ceux-ci
- L'organisation et le suivi de la maîtrise d'œuvre
- La révision des droits d'eau des ouvrages en relation avec les services de l'Etat
- Le suivi des DIG
- Les participations aux différentes réunions des partenaires
- Le suivi des travaux
- La mise en place d'indicateurs permettant l'évaluation écologique des travaux réalisés

Ces actions sont réalisées par le technicien rivières du SMAECEA et sont détaillées dans le tableau suivant :

Date	Objet	Participants	Objectif	Remarques
10/01/23	Visite Technique	Parc de l'Abbaye de Liessies (Propriété du Département du Nord), SMAECEA	Visite de préparation chantier de confortement de berge et de gestion pérenne de l'Helpe Majeure	
11/01/23	Visite Technique	Commune de Noyelles sur Sambre, Société de Pêche de Noyelles, Fédération de Pêche du Nord, Propriétaire des parcelles, SMAECEA	Projet de Chantier et validation de l'implantation de pompe à museau et Passe-pêcheur	
16/01/23	Visite Technique à Barzy-en-Thiérache	Commune de Barzy, SMAECEA	Préparation d'action de piégeage et repositionnement d'une passerelle menaçant de tomber dans la Sambre	Travaux envisageables en Régie
20/01/23	Barzy -en-Thiérache	Commune de Barzy, SMAECEA	Réalisation des travaux urgents	
24/01/23	Réunion Préparatoire	Commune de Wallers en Fagne, SMAECEA	Accompagnement Technique de la Commune de Wallers en Fagne, SMAECEA	
31/01/23	Parc de l'Abbaye	Département 59, SMAECEA	Intervention technique	
09/02/23	Consultation Chantier	Parc de l'Abbaye de Liessies, Département 59 SMAECEA	Avis de prorogation des travaux	
10/02/23	Réunion de Concertation	Agence de l'Eau Artois Picardie, SMAECEA	Avenant PCE et Animation RCE	
20/02/23	Réunion de Concertation	Commune de Cartignies, SMAECEA	Consultation et Réglementation PPRI Helpe Mineure et Grand Rieu	
27/02/23	SAGE Sambre	SMPNRA, SMAECEA	Etude de disponibilité de Volume d'Eau sur la Sambre	
27/02/23	Réunion de Concertation	Commune de Beugnies, SMAECEA	Visite Terrain et Rencontre Riverains	
28/02/23	Réunion de Concertation	Commune de Petit Fayt, Riverain Propriétaire, SMAECEA	Erosion de berge	

03/03/23	Intervention	Commune de Beugnies, Services Techniques du SMAECEA	Intervention sur le ruisseau du Lepet	
06/03/23	Comité de Pilotage	SMPNRA, Membres de la CLE SAGE Sambre, SMAECEA	Projet de Gestion Mutualisée de Hydrocotyle Fausse Renoncule. Modalités techniques et financières	
08/03/23	Réunion de Concertation	Conférenciers Interreg, SMAECEA	Conférence finale co-adapt	
09/03/23	Intervention Technique	Commune de Petit Fayt, Propriétaire Riverain, SMAECEA	Intervention Technique au sujet de l'érosion de berge chez M.HIRSON (Helpe Mineure)	
22/03/23	Réunion de concertation	SMPNRA, Membres du CoTech, SMAECEA	Comité Technique PAPI Sambre	
30/03/23	Réunion de Concertation	Ss Préf Avesnes, DDTM, Commune de Solre et de Eccles, Département 59, SMAECEA	Reunion sur place concernant l'étang de Borzie	
03/04/23	Comité Pilotage	SMPNRA, Membres du CoPil, SMAECEA	Comité de Pilotage du PAPI Sambre	
05/04/23	Reunion de Concertation	Commune de Solre le Château, Propriétaire de l'étang de Borzie, SMAECEA	Proposition de délégation de Maîtrise d'Ouvrage Temporaire concernant l'OH de l'étang de Borzie	
11/04/23	Consultation Technique	Propriétaire de l'étang Groez, SMAECEA	Vérification des digues aval de l'étang de Groez	
12/04/23	Consultation Technique	Commune de Fourmies, Association La Croix Rouge Française, SMAECEA	Demande de Constat Structurelle	
13/04/23	Communication	Presse Locale La Voix du Nord, SMAECEA	Article de Presse d'information des travaux en cours au niveau de l'étang de Borzie	
26/04/23	Réunion de Concertation	Commune de Cartignies, DDTM, Propriétaire Parcelle, SMAECEA	Dépôts et Remblais en zone inondable	Gravats provenant de l'ent. DUPAS
02/05/23	Comité Technique	SMPNRA, Technicien PAPI Sambre, SMAECEA	Concertation Technique sur les vulnérabilités communales	
03/05/23	Comité Technique	SMPNRA, Membres de la CLE SAGE Sambre, SMAECEA	Commission "Préservation du Milieu Aquatique"	
09/05/23	Réunion de Concertation	SMPNRA, 3 CA et Communes concernées, SMAECEA	PAPI Sambre	
11/05/23	Réunion Technique	CAMVS, SMAECEA	Visio Fonds Verts	
24/05/23	Réunion Technique	Commune de Larouillies, Propriétaire riverain, SMAECEA	Problématique de Ruissellement	

30/05/23	Réunion de Concertation	Commune de Oisy, Propriétaires Riverains, SMAECEA	Visite de Terrain et Rappel des Obligations d'Entretien par Riverains	
30/05/23	Réunion de Concertation	CACC, Communes de Catillon/Sambre, Ors et Rejet de Beaulieu, SMAECEA	Gouvernance des Gémapiens sur ce secteur	
31/05/23	Réunion Technique	Commune de Barzy en Thiérache, Nouveau Propriétaire Riverain, SMAECEA	Demande d'information d'un nouvel habitant sur la gestion des cours d'eau	
01/06/23	Réunion de concertation	DDTM, SMAECEA	Réunion en visio Etat de situation RCE/ROE	
06/06/23	Réunion Technique	Département 59, SMAECEA	Suivi Technique des OH Etang de Borzie	
12/06/23	Réunion de Concertation	Commune de Rejet de Beaulieu, Propriétaires Riverains, SMAECEA	Réunion d'information concernant l'entretien du Ruisseau de la Gourgouche	
19/06/23	Comité Technique	SMPNRA, Membres du CoTech PAPI Sambre, SMAECEA	Etat d'Avancement des dossiers	
20/06/23	Réunion de Concertation	Commune de Oisy, Propriétaires Riverains, OFB, SMAECEA	Demande de curage d'un riverain pour le compte des collectivités	
21/06/23	Réunion Technique	Commune de Sémeries, SNCF, SMAECEA	Problème de retenue d'eau au droit d'un OH appartenant à la SNCF	
21/06/23	Réunion Technique	Commune de Oisy, SMAECEA	Travail de terrain et recherche de solutions au problème d'écoulement	
22/06/23	Réunion Technique	MNT, SMAECEA	Réunion Technique concernant les prestations et actualisation des services MNT	
26/06/23	Réunion CLE	SMPNRA, Membres de la CLE SAGE Sambre, SMAECEA	Point d'étape PAPI Sambre Stratégie Locale EEE Etude d'estimation des volumes prélevables	
28/06/23	Réunion de Concertation	Commune d'Avesnes sur Helpe, Région HdF, Gouvernances Locales, SMAECEA	Projet Résidence Région HdF	
03/07/23	Réunion de Concertation	Carrier Bocahut, DDTM, SMPNRA, FDPMA 59, SMAECEA	Mise à l'étude du DMB Ruisseau de la Cressonnière	
05/07/23	Comité de Pilotage	SMPNRA, Membres du CoPil PAPI Sambre, SMAECEA	Présentation par les B.E de solutions sur petits et grands cours d'eau	
15/07/23	Inauguration	Commune de Marbaix, Invité(e)s, SMAECEA	Inauguration de "l'espace de rencontre en Centre-Bourg à Marbaix	

25/07/23	Intervention Technique	Commune de Le Favril, SMAECEA	Travaux sur EEE	
25/07/23	Réunion de Concertation	SMPNRA, 3CA, SMAECEA	Travail en visio sur PAPI Sambre	
05/09/23	Réunion de Concertation	Ets Bocahut, DDTM 59, SMPNRA, FDPMA 59, SMAECEA	Mise à l'étude du Ruisseau de la Cressonnière	
06/09/23	Réunion Technique	Entreprise Edivert, SMAECEA	Travail de consultation "Terrain" et potentiel technique	
06/09/23	Réunion de Concertation	Commune de Oisy, SMAECEA	Explications des travaux envisagés	
20/09/23	Réunion Technique	Région Bretagne, SMAECEA	Explication sur logiciel ClimEssence	
22/09/23	Réunion de Concertation	Lycée Charles NAVEAU, Resp. Formation, Maîtres de Stage SMAECEA	Réunion concernant les réformes pour accueil de stagiaire	
22/09/23	Réunion de Concertation	Commune de Oisy, Médiatrice nommée, SMAECEA	Médiation Commune de Oisy / M et Mme BOULANGER	
25/09/23	Réunion de Concertation	Commune de Solrines, Propriétaire du Moulin, FDPMA 59, SMAECEA	RCE Moulin de la Foulerie	
02/10/23	Réunion de Concertation	FDPMA 59, AEAP, Ferme du Pont de Sains, SMAECEA	RCE Pont de Sains	
05/10/23	Réunion Technique	SMPNRA, SMAECEA	Etude des protections rapprochées de cours d'eau	
06/10/23	Réunion Technique	Environnement Numérique, SMAECEA	Actualisation de notre cadastre	
12/10/23	Visite de Concertation	Commune de Ors, Resp. VNF, SMAECEA	Plan de Gestion	
13/10/23	Réunion de Concertation	Département 59, SMAECEA	Etablissement d'une convention d'intervention sur la ripisylve du Parc de l'Abbaye de Liessies	
16/10/23	Réunion de Concertation	SMPNRA, CoPil PAPI Sambre, SMAECEA	ACB	
16/10/23	Réunion de Concertation	Natura 2000, Propriétaires Riverains, SMAECEA	Point Dossier Natura 2000	
18/10/23	Réunion de Concertation	SMPNRA, Membres CLE SAGE Sambre, SMAECEA	Animation PAPI Sambre	
23/10/23	Réunion Terrain	Commune de Rocquigny, SMAECEA	Chantier EEE	
26/10/23	Réunion Technique	SMPNRA, BE Sépia SMAECEA	Préparation du CoTech PAPI Sambre	

07/11/23	Réunion de Concertation	Commune de Oisy, Médiatrice, Propriétaires Riverains, DDT 02, OFB, SMAECEA	Réunion Plénière	
08/11/23	Comité de Pilotage	SMPNRA, Membres du CoPil, SMAECEA	Comité de Pilotage PAPI Sambre	
13/11/23	Suivi Chantier	Commune de Liessies, Ent. Forêts et Paysages, SMAECEA	Intervention d'abattage	
15/11/23	Réunion de Concertation	Communes concernées par aménagement PAPI Sambre, SMAECEA	Réflexion et Consultation concernant les aménagements du PAPI Sambre	
16/11/23	Comité de Suivi	Natura 2000, Membres du Comité de Suivi, SMAECEA	Suivi Animation Natura 2000 et Propositions d'actions 2024	
22/11/23	Comité de Suivi	Natura 2000, Membres du Site 39, SMAECEA	Bilan Animation et Travaux Natura 2000, Site 39	
27/11/23	Réunion de Concertation	Commune de Fourmies, Serv. Tech. Fourmies, SMAECEA	Consultation technique	
28/11/23	Réunion Technique	SMPNRA, BE SEPIA et ISL, SMAECEA	Etude des APD (Visio)	
30/11/23	Réunion de Concertation	Commune de Oisy, CCTSO Médiatrice, SMAECEA	Préparation de la réunion de Pré-médiation (Visio)	
01/12/23	Réunion de Concertation	Commune de Solre le Château, SMAECEA	Réunion concernant les Droits et Devoirs des Propriétaires Riverains	
12/12/23	Réunion de Concertation	AEAP, Porteurs de Projets, SMAECEA	Plan Eau 2024 (Webinaire)	
14/12/23	Réunion de Concertation	FDPMA 59, Membres du CoPil, SMAECEA	RCE Pont de Sains	
19/12/23	Réunion Technique	Commune de Clairfayts SMAECEA	Demande d'Intervention Urgente	

#### 4) LE PAPI

L'élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) est porté par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA). C'est un programme labellisé par l'Etat pour lutter principalement contre les risques d'inondations et le débordement de cours d'eau.

Il devrait permettre de mobiliser prioritairement d'importantes sources de financement :

- le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (fonds Barrière),
- des taux majorés de l'Agence de l'eau et/ou le FEDER pour les actions de travaux.

Le PAPI est composé de deux grandes étapes :

- La première phase, le PAPI d'intention, consiste principalement à mener des études dans la perspective de travaux d'aménagement afin de diminuer les phénomènes de débordement de cours d'eau mais également de ruissellement urbains et ruraux.
- Ces travaux seront menés dans la deuxième phase, le PAPI Complet.

Le PAPI de la Sambre qui a été labellisé par l'Etat comprend 7 axes thématiques :

Axe 1 : L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Axe 2 : La surveillance et la prévision des crues et des inondations

Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise

Axe 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Axe 5 : Les actions de la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Axe 6 : Le ralentissement des écoulements

Axe 7 : La gestion des ouvrages de protection hydraulique

Le PAPI d'intention de la Sambre a été contractualisé le 17 avril 2019 par la signature d'une convention cadre. Une première prolongation de réalisation du programme d'actions pour les années 2022 et 2023 a déjà été accordée. Mais fin 2023, le parc naturel régional de l'Avesnois a informé de son intention de prolonger la durée de l'animation du programme d'études sur une nouvelle période de 18 mois afin de finaliser les études hydrauliques et poursuivre l'animation du PAPI avec en conclusion le dépôt du PAPI complet, dont la date butoir serait repoussée au 30 juin 2025.

Avec ce second avenant, le budget global du PAPI d'intention supporte une augmentation nette de 60.000 €, correspondant au montant dédié à la fiche action « Animation du PAPI ». Le budget de l'animation sur la durée totale de la mise en œuvre du PAPI d'intention passe

donc de 200.000 € à 269.000 €, et sur l'enveloppe globale du PAPI d'intention, de 1.087.922 € à 1.156.922 €.

L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est le suivant :

Engagement prévisionnel des dépenses par année (en montant global)							
Financeurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
État*	16 000,00€	143 282,40€	46 651,00€	190 816,56€	127 211,04€	27 600€	13 800€
Agence	-€	-€	17 472,60€	133 939,44€	89 292,96€	- €	- €
Territoire**	3 833,70€	147 459,80€	104 251,26€	40 626,74€	27 084,50€	13 400€	9 200€
<b>Total</b>	<b>19 833,70€</b>	<b>290 742,20€</b>	<b>168 374,86€</b>	<b>365 382,74€</b>	<b>243 588,50€</b>	<b>45 000€</b>	<b>23 000€</b>

\*Etat: Fonds de prévention des risques majeurs naturels et éventuellement les Fonds Barrière

\*\*Territoire : cette part correspond au partenariat entre le SMPNRA, maître d'ouvrage et porteur du PAPI, et les structures gemapiennes : la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) et le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA). Le financement de la supervision de l'animation est assuré par le Chargé de mission Eau du SMPNFA et est pris en charge uniquement par le PNRA et l'Etat.

Engagement prévisionnel des dépenses pour le territoire			
Partenaires financiers du territoire	Montant global		TOTAL
	2024	2025	
CAMVS	6 975,35 €	3 487,68€	10 463,03
SMAECEA	7 264,95 €	3 632,47€	10 897,42
SMPNRA	4 159,70 €	2 079,85€	6 239,55
<b>TOTAL</b>	<b>18 400,00 €</b>	<b>9 200,00€</b>	<b>27 600,00 €</b>

Répartition basée sur le périmètre (2018)

Solutions techniques défendues à partir de 2023 par le SMAECEA devant les instances du PAPI :

### Appel à Projets PAPI Sambre - Aménagement de Zone de Ralentissement Dynamique de Crue

**Zone de Ralentissement Dynamique de Crue (ZRDC)**  
En période de crue

**Etudes**  
Peu d'opportunités de stockage (Vallées pleines)  
23,1 Mm<sup>3</sup> Stockés  
Analyse Coûts/Bénéfices Négative  
Capacité de Stockage : 1,7 / 12,4 Mm<sup>3</sup>  
Coût Total : 31,2 M€  
Coût Entretien/an > 100 K€

**Concertation**  
Date : 15/11/2023

**Solutions fondées sur la Nature**  
(Mares, Haies transversales, Désimperméabilisation, Pilotis, Zone Refuge)  
**Automatisation des Vannes**  
(Barrage du Vol Joly)

**Développer Mesures Non Structurales**  
(Culture du Risque, Education, PCS, Dierim)  
**Respecter ou Recours PPRi**  
Pas de construction en lit majeur  
**Eviter la saturation des réseaux**  
Déphaser les pics de crues  
**Non Aggravation des Inondations**  
Maintien de l'efficacité de l'existant  
(Eviter l'enneigement de voirie, d'habitations, diminution d'efficacité des systèmes existants)

**Responsabilités Engagées**  
(Bureau d'Etudes, Maître d'Ouvrage, Maître d'Œuvre, Gestionnaire des Ouvrages)  
**Coûts d'Entretien élevés**  
(Gestionnaire des Ouvrages, Gémapien)

**Les grands ouvrages ne sont pas une solution sur le territoire du SMAECEA**

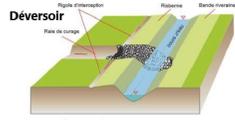
**Communes concernées ZRDC :**  
Marbaix, Cartignies, Marolles

**Suite à donner**  
Avis Défavorable au ZRDC

Réorientation de la réflexion Modéliser et Etudier les Solutions Fondées sur la Nature (Requalification des friches industrielles, Etude des marais (Marolles Naura 2000), Renaturation)

Eviter l'installation de ZRDC Etudier les Haies "Brise Crue" sur le territoire SMAECEA voire à l'échelle du Bassin Versant de la Sambre

### Appel à Projets PAPI Sambre - Aménagement de Déversoir



**Etudes**

Peu d'opportunités de stockage (les vallées sont pleines)  
23,1 Mm<sup>3</sup> Stockés

Analyse Coûts/Bénéfices Négative

Coût Total : 3,9 M€  
Rendement Diminué  
Positionnement d'ouvrage trop en Amont

Capacité de stockage : 2,452 / 12,4 Mm<sup>3</sup>  
Solidarité Amont/Aval  
Maintien du Bocage

**Concertation**  
Date : 15/11/2023

Solution: fondées sur la Nature (Mares, Fossés, Emprises, Marais)

Pas de Dérèglement de la Sambre (Constate actuellement par VNF)

Problématique de Ruissellement  
Développer Mesures Non Structurales (Culture du Risque, Education, PCS, Dierim)

Eviter l'Imperméabilisation des Sols

Non Aggravation des Inondations  
Maintien de l'efficacité de l'existant (Eviter l'enneigement de voirie, d'habitations, diminution d'efficacité des systèmes existants)

Conséquences des déversements vis à vis de la navigation et l'agriculture

Eviter la Dégradation de la Qualité de l'Eau

Proximité de Station Epuration

Responsabilités Engagées (Bureau d'Etudes, Maître d'Ouvrage, Maître d'Oeuvre, Gestionnaire des Ouvrages)  
Coûts d'Entretien élevés (Gestionnaire des Ouvrages, Gémapien)

Communes concernées : Déversoir : Catillon sur Sambre, Ors, Landrecies

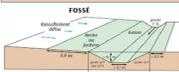
**Suite à donner**

Avis Défavorable au Déversoir

Réorientation de la réflexion  
Modéliser et Etudier les Solutions Fondées sur la Nature (Restauration, Etude et Restauration des mares et fossés, Emprises VNF)

Restauration et Entretien des Mares et Fossés

Etudier les Haies "Brise Crue" sur le territoire SMAECEA voire à l'échelle du Bassin Versant de la Sambre



### Appel à Projets PAPI Sambre - Aménagement de Merlon de Régulation



**Etudes**

Bonne opportunité (stockage efficace et local)

Ouvrage intégré

Analyse Coûts/Bénéfices Positif (1) ou Négatif (2)

Coût Total : 403,6 K€  
Coût Annuel Entretien : 2800 €

**Concertation**  
Date : 15/11/2023

Solutions fondées sur la Nature (Mares, Fossés, Bocage)

Efficace localement contre Ruissellements et Inondations

Développer Mesures Non Structurales (Culture du Risque, Education, PCS, Dierim)

Respecter ou Recours PPRI  
Pas de construction en lit majeur

Réduit la saturation des réseaux

Non Aggravation des Inondations  
Maintien de l'efficacité de l'existant (Desenneigement de voirie, d'habitations)

Responsabilités Engagées (Bureau d'Etudes, Maître d'Ouvrage, Maître d'Oeuvre, Gestionnaire des Ouvrages)  
Coûts d'Entretien Faibles (Gestionnaire des Ouvrages, Gémapien)

Communes concernées : Cartignies, Avesnelles, Solre Le Château

**Suite à donner**

Avis Favorable

Poursuivre les études de retenue collinéenne par merlon de régulation pour les 3 communes



## 5) PLANS DE GESTION

Obligation réglementaire, les plans de gestion des cours d'eau sous déclaration d'intérêt général (DIG) participent à l'atteinte des objectifs fixés dans la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Par ailleurs, ils planifient et organisent les interventions et travaux à mettre en œuvre pour l'entretien et la restauration écologique. Ces travaux permettent de retrouver les « fonctions naturelles » de nos rivières.

Au cours de l'année 2022, le SMAECEA a missionné le CPIE « Val d'Authie » pour mener à bien les études préalables et la rédaction des DIG relatives à la reconduction du plan de gestion des 2 Helpes et affluents et à la mise en œuvre d'un plan de gestion sur la Sambre Rivière, Rivière et leurs affluents.

En 2023, le SMAECEA a mené la reconduction de son 3<sup>e</sup> plan de gestion portant sur les bassins versant de la Solre et de la Tarsy. Contrairement à celles de 2022, les études correspondantes ont été menées en interne par les équipes du SMAECEA. Par arrêté pris en date du 13 novembre 2023, le Préfet du Nord a ensuite déclaré d'intérêt général les travaux prévus au plan pluriannuel de restauration et d'entretien concernant le réseau hydraulique de la Solre, de la Tarsy et leurs affluents.

Les travaux qui seront entrepris par le SMAECEA au cours des 10 prochaines années sur ce secteur sont les suivants :

Thématiques	Détail
Entretien	Entretien de la ripisylve de niveau léger
	Entretien de la ripisylve de niveau moyen
	Reconstitution de la ripisylve
	Création / entretien d'arbres têtards
	Faucardage / arrachage de faux-cresson
	Lutte contre les espèces végétales invasives
	Lutte contre les espèces végétales indésirables
Lutte contre les rats musqués et ragondins	
Agricole	Retrait des embâcles problématiques
	Non intervention
	Aménagement de pompes à museau Mise en place de clôtures fonctionnelles

Ils concernent les cours d'eau ci-dessous (pour la partie SMAECEA) :

## 6) LES REUNIONS

Bassin versant	Structure gestionnaire	Cours d'eau	Linéaire (en km)
La Tarsy	CAMVS		6,11
	SMAECEA	Ruisseau de la Tarsy	10
	CAMVS/SMAECEA		0,4
	SMAECEA	Ruisseau de la Braçuenière	3,95
		Ruisseau des Marquettes	4,29
		Ruisseau de Père Queue	2,55
		Ruisseau des Owies	1,65
	CAMVS	Riez Wiart	0,36
			2,12
		Ri du Pont de la Planche	1,72
		Ruisseau de la Bonne Fontaine	2,41
<b>Linéaire total pour la Tarsy</b>			<b>35,55</b>

Bassin versant	Structure gestionnaire	Cours d'eau	Linéaire (en km)	
La Solre	CAMVS		13,06	
	SMAECEA	Ruisseau de la Solre	9,94	
	CAMVS,SMAECEA		1,81	
	SMAECEA	Ruisseau le Riamé	4,66	
		Ruisseau de l'Épine	0,92	
		Ruisseau le Malakoff	2,58	
		Ruisseau lez Fontaine	1,22	
		Ruisseau le Solre le Château	2,38	
		Ruisseau de l'Écrevisse	8,28	
		Ri Écrevisse	1,25	
		Ruisseau des Nielles	2,04	
		Ruisseau du Grand Fré	1,65	
		Ruisseau du Lepet	2,19	
		Ruisseau du Stordoîr	8,77	
		Ruisseau des Viviers	3,24	
		Ruisseau de Glarge	3,32	
		CAMVS	Ruisseau de la Carnoye	2,93

Bassin versant	Structure gestionnaire	Cours d'eau	Linéaire (en km)
		Ruisseau du Quiévelon	7,06
		Ruisseau de la Radiève	2,44
		Ruisseau du Blanc Rieu	2,39
		Ruisseau des Besaces	3,1
<b>Linéaire total pour la Solre</b>			<b>85,25</b>

Linéaire total des deux cours d'eau Tarsy et Solre | 120,71

### COMITE SYNDICAL

#### Comité du 15 février 2023 :

- Débat d'Orientation Budgétaire 2023
- Vote des cotisations 2023
- Validation du plan de gestion de la Solre, de la Tarsy et leurs affluents
- Modification du tableau du personnel
- Questions diverses

#### Comité du 5 avril 2023 :

- Compte de gestion 2022
- Vote du Compte Administratif 2022
- Affectation du résultat
- Vote du Budget primitif 2023
- Questions diverses

#### Comité du 27 septembre 2023 :

- Rapport d'activité 2022
- Modification du tableau du personnel
- Passage à la nomenclature comptable M57
- Etat d'avancement des 3 DIG
- Questions diverses

#### Comité du 13 décembre 2023 :

- Programme d'action et de prévention des inondations : avenant n°2
- Prestation de services au CPIE Val d'Authie et de la Canche
- Présentation de l'Arrêté Préfectoral de la Déclaration d'Intérêt Général pour le plan pluriannuel de restauration et d'Entretien des bassins versants de la Solre et la Tarsy
- Questions diverses

### BUREAU SYNDICAL

#### Bureau du 25 janvier 2023 :

- Reprise des activités
- Evocation des différents projets en cours
- Programmation des prochaines réunions
- Questions diverses

#### Bureau du 1<sup>er</sup> février 2023 :

- Préparation du DOB
- Questions diverses

Bureau du 1<sup>er</sup> mars 2023 :

- Programme Concerté pour l'Eau mené avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie
- Programmation du prochain Comité Syndical d'Avril (CA 2022-BP 2023)
- Questions diverses

Bureau du 22 mars 2023 :

- Révision du parc automobile
- Présentation du Budget 2023
- Questions diverses

Bureau du 17 mai 2023 :

- Flocage des véhicules
- Discussion sur la situation des avancements de grade en septembre
- Questions diverses

Bureau du 5 juillet 2023 :

- Présentation du rapport d'activité 2022
- Dossier de l'Entreprise DE BARBA en cours
- Programmation du prochain Comité Syndical de Septembre
- Questions diverses

Bureau du 26 juillet 2023 :

- Bilan du 1<sup>er</sup> semestre et organisation du 2<sup>ème</sup> semestre
- Questions diverses

Bureau du 20 septembre 2023 :

- Préparation du Comité Syndical du 27/09/2023
- Etude de différents devis
- Recrutement de personnel pour le 01/11/2023
- Questions diverses

Bureau du 11 octobre 2023 :

- Validation du cadastre Pack 2023 (proposition financière de la société Environnement Numérique)
- Etude SIG avec le CPIE Val d'Authie
- Questions diverses

Bureau du 25 octobre 2023 :

- Préparation pour une visite des locaux techniques à Avesnelles par les Elus (explication du matériel utilisé, démonstrations diverses, etc.)
- Questions diverses

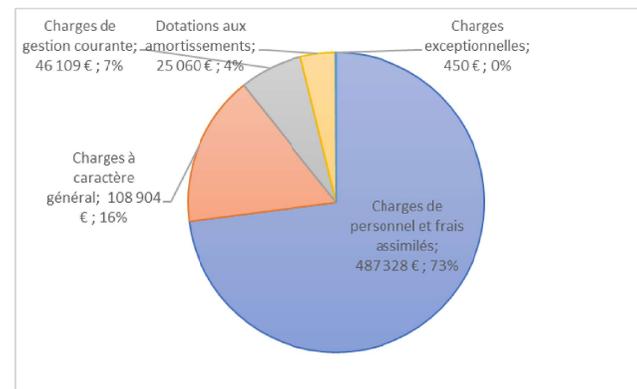
Bureau du 22 novembre 2023 :

- Préparation du Comité Syndical de Décembre
- Discussion sur la prime « inflation » + CIA
- Suivi des dossiers (synthèse PAPI Sambre, stratégie saisie SIG)
- Questions diverses.

**7) BILAN FINANCIER**

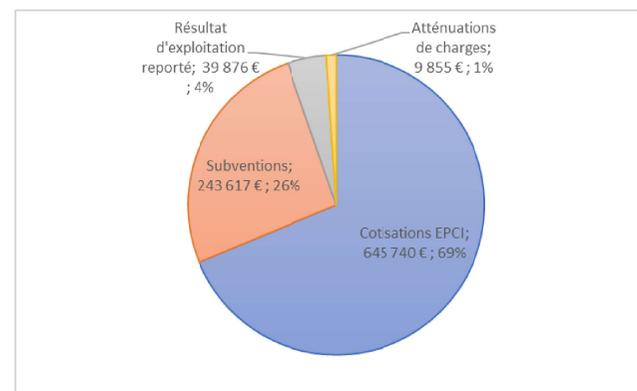
**Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2023 (compte administratif) :**

**667.851 €**



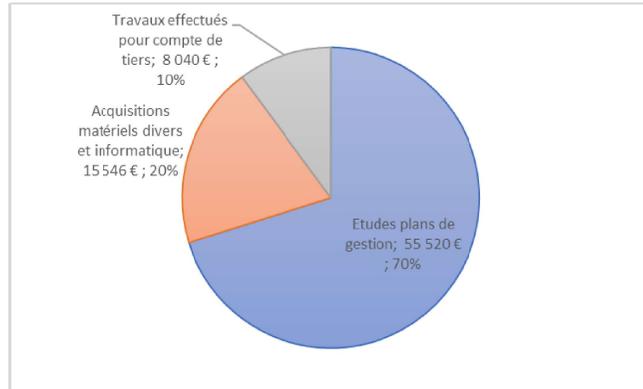
**Recettes de fonctionnement de l'exercice 2023 (compte administratif) :**

**939 087 €**



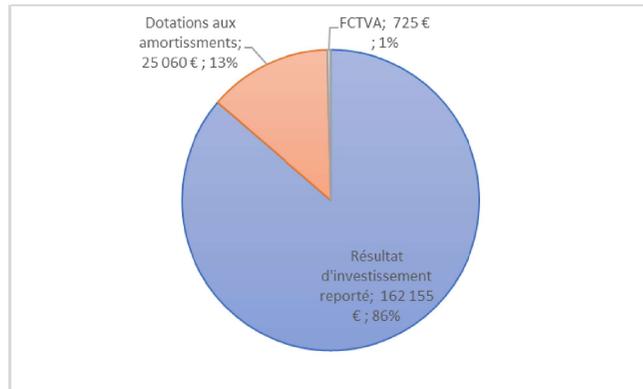
**Dépenses d'investissement de l'exercice 2023 (compte administratif) :**

**79 106 €**

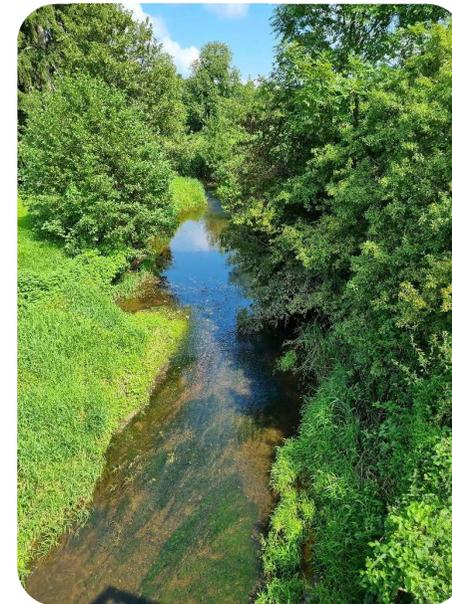


**Recettes d'investissement de l'exercice 2023 (compte administratif) :**

**206 699 €**



Pôle Tertiaire Intercommunal  
43 rue Cambrésienne  
BP 40007  
59361 AVESNES SUR HELPE CEDEX  
Tél : 03 27 57 52 38  
E-mail : [syndicatdesdeuxhelves@orange.fr](mailto:syndicatdesdeuxhelves@orange.fr)



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis

Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_121
Objet :	Délibération 2024/121 portant présentation du Rapport d'activité de l'année 2023 du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-17 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	059-200030633-20241217-2024_121-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200030633-20241217-2024_121-DE-1-1_0.xml	text/xml	971 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : D121.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20241217-2024_121-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	21.9 Mo

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2024 à 08h42min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2024 à 08h42min34s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2024 à 08h42min38s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2024 à 08h42min50s	Reçu par le MI le 2024-12-19